

BIBLIOGRAPHIE

I. — OUVRAGES ET REVUES

par E. ALFANDARI

A. — OUVRAGES

Généralités

J. HETU et H. MARX, *Droit et pauvreté au Québec, Documents, notes, problèmes*, 565 p., Montréal, éd. Themis, 1974.

Malgré sa date, déjà ancienne, nous pensons qu'il convient de signaler cet ouvrage, qui est la reproduction d'un cours voulant « sensibiliser les étudiants aux problèmes légaux des classes moins bien nanties de notre société ». A la vérité, il ne s'agit pas d'un exposé didactique, dans la ligne cartésienne de l'enseignement juridique français, mais plutôt de ce que les anglosaxons appellent le « droit clinique », constitué d'études de cas, de jugements, de rapports d'enquêtes parlementaires...

Au yeux du lecteur français, l'ouvrage y perd en clarté, alors surtout que certains documents sont rapportés en langue anglaise. Mais en revanche, quel enrichissement en voyant ce que deviennent les règles traditionnelles du droit confrontées aux problèmes de la pauvreté : quel sens prennent les droits et devoirs familiaux (comme la contribution aux charges du ménage), la protection des consommateurs, lorsqu'il s'agit des pauvres ? Le droit du travail, du logement, du crédit, prennent tout de suite une consonance particulière. Et dans l'application du droit, c'est encore toute une succession de handicaps, non seulement pour faire valoir ses droits, mais encore pour se faire entendre du juge : des exemples concrets et probants nous sont offerts sur le terrain des indemnisations, sur celui de la répression pénale et de l'enfance délinquante. Quant aux droits plus particulièrement adaptés aux pauvres (l'aide sociale, et l'aide juridique, vision élargie et améliorée de l'aide judiciaire française), ils n'apparaissent que comme des palliatifs.

La pauvreté existe au Québec. Les auteurs nous le prouvent : ils l'ont rencontrée. Ils doutent parfois que le droit soit fait pour les pauvres, mais ne désespèrent pas en revanche des juristes, et tout particulièrement des étudiants auxquels ils s'adressent. Ils constatent la difficulté à faire parler les pauvres (alors qu'en revanche un nombre étonnant de personnes entendent parler en leur nom). Et l'on pourra juger de la façon percutante dont ils interpellent les étudiants à partir de deux questions (parmi bien d'autres), sur lesquelles ils leur demandent de réfléchir : « Le phénomène de la pauvreté est-il nécessaire au bon fonctionnement de l'économie canadienne ? » et « Les pauvres sont invisibles au Québec. Pourquoi ? Peut-on en dire autant des riches ? »

J. FOURNIER et N. QUESTIAUX, *Traité du social. Situations, luttes, politiques, institutions*. 3^e éd. 1210 p., Paris, Dalloz 1980.

Nous avons signalé à nos lecteurs la première édition de ce remarquable ouvrage, en 1976. Cette troisième édition atteste donc de son succès mérité. La structure de l'ouvrage n'a pas changé ; elle n'avait d'ailleurs pas à l'être. Les auteurs ont donc surtout procédé à une mise à jour de leurs chiffres, et à une actualisation des développements face aux événements (la crise économique, notamment, et ses incidences sur l'emploi, le temps de travail, la protection des chômeurs), aux politiques suivies (réforme de la Sécurité sociale et de son financement, plan « Barre » et politique des revenus), ou encore, aux projets (et, à cet égard, le projet socialiste, exposé en fin d'ouvrage, prend ses distances, mais avec discrétion, avec le « programme commun » de la gauche).

Droit du travail

J. RIVERO et J. SAVATIER, *Droit du Travail*, 8^e éd., 667 p., Paris, P.U.F., 1981, coll. « Thémis ».

Ce qui caractérise cette nouvelle édition, mise à jour et développée, d'un classique du droit du travail, déjà porté à la connaissance de nos lecteurs dans cette chronique, c'est la continuité : continuité dans cette volonté d'équilibre entre le droit des relations individuelles et le droit des relations collectives du travail, et dans l'appréhension du droit du travail. Il n'y a jamais eu de triomphalisme dans l'ouvrage de J.R. et J.S. sur les conquêtes du droit du travail (qu'ils ne situent pas, il est vrai, dans une perspective de lutte des classes) ; il n'y a pas davantage de défaitisme, en une époque où certains prophétisaient la fin du « social », sous les coups de boutoir du patronat, qui voulait utiliser une conjoncture économique favorable à ses yeux. Cette sérénité est reposante. Est-elle justifiée ?